

## MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

### MAIRE

Jules Soucy

### CONSEILLÈRE & CONSEILLERS

Guillaume Morin  
Jean-Noël Moreau  
Sébastien Thériault  
Yves Lebel  
Linda Lévesque  
Jérôme Dubé

### BUREAU MUNICIPAL

112, rue des Érables - Local 101  
Packington QC G0L 1Z0  
☎ : 418 853-2269 poste 4645  
☎ : 418 854-8457  
@: info@packington.org  
http://www.packington.org

Denis Moreau, directeur général/greffier  
Michael Marmen, dir gén adjoint/gref adj  
Denis Clermont, chargé de projets

### COMPLEXE DES GÉNÉRATIONS

☎ : 418 853-2269 #4649

### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

☎ : 418 853-2269 #4650

### POSTES CANADA

☎ : 418 853-3675

### CANTINE DE LA PLAGE

☎ : 418 853-5680

### GARAGE MUNICIPAL

☎ : 418 853-6309

### INCENDIE & URGENCE

☎ : 9-1-1

### SÛRETÉ DU QUÉBEC

☎ : 418 899-6757

### HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi :

De 9 h à 12 h

De 13 h 30 à 16 h 30

Vendredi :

De 9 h à 12 h

## Mot de Monsieur le Maire

Bonjour chers citoyens,

Décembre, déjà le dernier mois de l'année 2023, s'est pointé depuis quelques jours avec sa température plus froide et sa neige qui commence à couvrir le sol. Nous sentons également la féerie de Noël s'installer parmi nous avec ses lumières qui illuminent nos maisons. Les activités et les loisirs hivernaux débuteront sous peu pour plusieurs d'entre nous et nous vous invitons à surveiller les publications pour les activités qui vous seront proposées au Complexe des Générations.

J'aimerais d'abord revenir sur la belle activité reconnaissance qui s'est déroulée le 19 novembre dernier lors de laquelle nous avons décerné le titre de personnalité de l'année à M. Émilien Beaulieu, ancien maire de notre municipalité et ce, durant 26 années. Je tiens personnellement à le féliciter à nouveau pour son engagement en politique municipale et pour toutes les réalisations qu'il a accomplies. Packington est devenue une municipalité citée en exemple au Témiscouata et ce, plusieurs fois en raison du dynamisme qu'on y retrouve, de son accueil, de ses infrastructures et surtout, par l'implication de ses citoyens. M. Beaulieu a beaucoup contribué à cette notoriété. Un merci spécial au Comité embellissement pour le délicieux repas offert lors de cet événement où nous avons également souligné l'arrivée des nouveau-nés et des nouveaux arrivants dans notre communauté.

En ce moment, la municipalité traite un dossier en collaboration avec la Fabrique St-Benoît. Il s'agit d'une démarche entourant la vente de l'église. Une première rencontre a eu lieu en juin dernier avec

l'économiste diocésain. Ce dernier nous mentionnait à ce moment les différentes options à envisager. La première étape de la démarche était d'avoir une rencontre avec les citoyens. Celle-ci a eu lieu au mois d'octobre. Les gens présents souhaitaient que la municipalité acquière le bâtiment. Lors de l'assemblée, j'ai mentionné qu'un sondage devrait être lancé auprès de la population afin d'avoir une plus grande consultation des gens. À la fin du mois de novembre, la fabrique et la municipalité ont rencontré une consultante externe pour poursuivre nos discussions. Comme il s'agit d'une démarche complexe, différentes informations doivent être validées avant d'amorcer une consultation publique. Nous vous tiendrons au courant dans les prochains mois, de la suite des étapes.

Par ailleurs, le conseil municipal et la direction générale préparent le budget 2024 ainsi que son plan triennal d'immobilisation. Le tout sera adopté lors d'une séance le 18 décembre dès 19h30 au Complexe des Générations. Vous êtes tous invités à participer à cette rencontre importante. La séance sera également retransmise sur la page Facebook de la municipalité.

En terminant, je tiens à vous souhaiter à chacune et chacun d'entre vous, un joyeux Temps des fêtes, remplie de bonheur, de paix et d'amour. Que cette belle période de l'année vous permette de vous ressourcer et de vivre de belles activités et rencontres familiales avec les personnes qui vous sont chères. On se retrouve donc en janvier 2024 pour la première séance régulière de l'année.

Jules Soucy,  
Maire

<b>Calendrier des séances du Conseil municipal 2023</b>	
<b>Date</b>	<b>Heure</b>
Lundi 4 décembre 2023	19 h 30
Mardi 9 janvier 2024	19 h 30
Lundi 5 février 2024	19 h 30
Lundi 4 mars 2024	19 h 30
Mardi 2 avril 2024	19 h 30
Lundi 6 mai 2024	19 h 30
Lundi 3 juin 2024	19 h 30
Lundi 8 juillet 2024	19 h 30
Mardi 20 août 2024	19 h 30
Mardi 10 septembre 2024	19 h 30
Lundi 7 octobre 2024	19 h 30
Lundi 4 novembre 2024	19 h 30
Lundi 2 décembre 2024	19 h 30

## LES TERRES AGRICOLES DÉVALORISÉES AU TÉMISCOUATA (TAD)



### LA REMISE EN CULTURE : UNE STRATÉGIE CONTRE LES FEUX DE FORÊTS

Les feux de forêt, au Québec, sont une menace de plus en plus capable de dévaster des communautés entières. Cependant, une stratégie peut aider à combattre cette menace : la remise en culture des terres agricoles dévalorisées (TAD) ou plus communément appelées friche.

La remise en culture consiste à transformer des terres autrefois abandonnées ou négligées en terres agricoles productives. Cela peut inclure la plantation de cultures pérennes ou annuelles, l'élevage d'animaux ou la création de prairies. Mais comment cela peut-il aider à combattre les feux de forêt ?

- **Création de barrières naturelles** : En cultivant ces terres, nous créons des zones tampons qui peuvent ralentir ou même arrêter la propagation de l'incendie.
- **Entretien régulier** : Les terres cultivées sont régulièrement entretenues, réduisant ainsi la quantité de matière inflammable qui pourrait alimenter un feu.
- **À proximité des villages** : De nombreuses terres agricoles entourent les villages de nos communautés, protégeant ainsi de façon efficace les infrastructures et les maisons des citoyens.

La remise en culture est ainsi une stratégie contre les feux de forêt qui mérite d'être explorée et soutenue. Elle offre une approche pour aider à protéger les communautés contre les feux de forêts, tout en offrant d'autres avantages. C'est une solution qui, avec une bonne planification, peut contribuer à un avenir plus sûr pour nos villages.



*\*Il est important de noter que la remise en culture n'est pas une solution rapide. Elle nécessite des investissements en temps, en argent et en ressources pour les producteurs. Au Témiscouata, la remise en culture est déjà en cours. Des programmes de subventions inédits, au Bas-Saint-Laurent, sont offerts aux producteurs de la région ; des dizaines d'hectares ont ainsi été remis en culture depuis 2022.*

[mrctemiscouata.qc.ca](http://mrctemiscouata.qc.ca)



INVITATION

**Brunch**  
de Noël

DIMANCHE

17 DÉCEMBRE 2023

AU CHALET COMMUNAUTAIRE  
À COMPTER DE 11H

**Adulte 15\$ | 12 ans et moins 10\$**



Au profit de la brigade incendie de Packington





## **COMMUNICATIONS AUX MUNICIPALITÉS** **NOVEMBRE 2023**

### **Les sujets essentiels du mois**

#### **Début de la consigne élargie et modernisée**

La consigne est un mode de récupération basé sur la perception provisoire d'un dépôt lors de la vente d'un contenant. Ce dépôt est remboursable afin d'inciter le citoyen à retourner son contenant pour qu'il soit récupéré et recyclé, de sorte que cela représente aucun coût pour lui. C'est seulement s'il choisit de jeter son contenant que le citoyen accuse une perte financière.

Comme le système actuel de consigne a été mis sur pied en 1984, une réforme s'imposait. En 2022, le gouvernement du Québec a passé une loi qui pose les bases de la modernisation de la consigne.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2023 représente la phase 1 de cette modernisation, ce qui signifie pour les citoyens,

- de nouveaux contenants de boisson seront consignés notamment les petites cannettes de jus de légumes, les eaux pétillantes, etc. (élargissement des catégories de produits consignés)
- le montant de la consigne sera uniformisé à 10 cents pour la majorité des contenants de boisson
- les producteurs de boissons seront désormais responsables de la gestion en fin de vie de leurs produits, c'est ce qu'on appelle la REP (responsabilité élargie des producteurs)

Le 1<sup>er</sup> mars 2025 marquera la phase 2 de la consigne élargie et modernisée; ce qui implique que :

- toutes les boissons vendues dans des contenants de plastique de 100 ml à 2 l. seront consignées, notamment les bouteilles d'eau
- toutes les boissons vendues dans des contenants de verre de 100 ml à 2 l. seront consignées, par exemple les bouteilles de vin
- toutes les boissons vendues dans des contenants multicouches de 100 ml à 2 l. seront consignées, comme les cartons de lait ou les boîtes à jus pour les boîtes à lunch

Pour plus d'information sur la modernisation de la consigne, visitez le site web de l'AQRCB organisme responsable du programme de consigne des contenants de boisson.

<https://www.aqrcb.org>

#### **Les écocentres accessibles gratuitement toute l'année**

Saviez-vous que les 4 écocentres du Témiscouata (Dégelis, Pohénégamook, Squatec et Témiscouata-sur-le-Lac) sont de plus en plus populaires. Ils auront accueilli près de 33 000 utilisateurs cette année.

Chaque apport et chaque geste de tri permet de détourner de l'enfouissement des quantités importantes de matériaux du lieu d'enfouissement.

À partir du 27 novembre prochain, les écocentres restent ouverts mais passent à l'horaire d'hiver.

Ce service gratuit demeure disponible à longueur d'année, mais avec un accès limité en période hivernale. Retour à l'horaire estival le 15 avril 2024.

## Gérer ses matières organiques même l'hiver

Le compostage domestique est possible l'hiver même si l'activité à l'intérieur ralentit fortement.

Si vous prévoyez de l'utiliser moins durant la période froide, n'oubliez pas qu'il existe une autre solution simple: le conteneur qui sert de point d'apport volontaire (PAV) tout près de chez-vous.

Ces conteneurs bruns pour matières organiques peuvent recevoir aussi bien tous les résidus d'origine animale que végétale.

Utilisez votre récipient de cuisine ou procurez-vous gratuitement une chaudière de 5 gallons pour en faire le transport, contactez votre bureau municipal.

## Rappel des consignes d'utilisation pour les bacs roulants

Il est important de rappeler quelques règles à suivre pour l'utilisation de vos bacs roulants :

- Sortez le bon bac la veille au soir. Le camion peut passer très tôt le matin.
- Orientez vos roues et la poignée vers la maison.  
L'ouverture du bac doit être face au chemin. S'il est inversé, le couvercle de votre bac pourrait se briser lors de la collecte et le chauffeur ne pourra être tenu responsable.
- Gardez vos couvercles fermés en tout temps, sans débordement de matières.  
Lors de la levée, des matériaux pourraient tomber à terre s'ils débordent du bac ou sont sur le couvercle.
- Ne mettez pas de matières à côté ou sur le couvercle des bacs. Elles ne seront pas ramassées.
- Tous les bacs doivent être étanches (cuve et couvercle) afin d'éviter les envols de matériaux ou qu'ils ne se remplissent d'eau par la neige ou la pluie.
- Tous les bacs doivent être munis de 2 roues afin d'éviter que le bac glisse et ne tombe dans le camion lors de la collecte. Si ce n'est pas le cas, le chauffeur peut décider de ne pas vider le bac roulant ou s'il tombe, il n'est pas responsable des bris.
- Gardez un espace d'au moins 1,5 pied ou 50 centimètres entre votre bac et tout autre objet (bac, clôture, véhicule). La pince hydraulique du camion doit avoir assez d'espace pour prendre le bac sans le renverser ou accrocher autre chose.
- La couleur bleue est réservée pour les contenants à recyclage. Aucun bac ne peut être modifié, peint ou recouvert.

## En hiver

- ❑ Pensez à enlever la neige sur le couvercle avant la collecte. Trop de neige ramassée dans le camion peut poser des problèmes pour le recyclage des matériaux au centre de tri.
- ❑ Attendez toujours au moins 2 semaines avant de mettre des cendres dans votre bac à déchets, pour éviter les risques d'incendie dans les camions. Idéalement, entreposez-les dans un sac de plastique pendant quelques jours à l'extérieur et si le sac n'a pas fondu après ce temps, vous pouvez le mettre dans le bac à déchets.

Si votre bac contient des matières non acceptables ou est non conforme, le chauffeur peut refuser de le vider.

Si les matières sont trop compactées ou sont gelées dans votre bac, le chauffeur n'est pas responsable de les débloquer.

## **Pour aller plus loin, les sujets complémentaires**

### **Changement d'heure et changement de piles**

Le changement d'heure aura lieu dans la nuit du 4 au 5 novembre, soit plus exactement le dimanche 5 novembre à 2 h du matin. Nous devons alors reculer montres et horloges d'une heure pour revenir à l'heure normale de l'Est (heure de l'hiver).

Pour votre sécurité, profitez-en pour changer également les piles dans vos détecteurs de fumée.

Et souvenez-vous que pour protéger votre environnement, elles ne doivent pas se retrouver aux déchets.

Vous pouvez les apporter dans l'un des écocentres ou dans l'un des dépôts de la Mini-Collecte (écoles et bureaux municipaux).

### **Nettoyage des terrains avant l'hiver**

Novembre marque le temps idéal pour le nettoyage des terrains avant l'hiver.

Ce faisant, chaque propriétaire doit souvent gérer des quantités importantes de matériaux que cela soit des résidus verts comme les feuilles d'automne, des matériaux de construction/démolition ou des meubles et accessoires. Rappelons qu'il est interdit de jeter des résidus verts, des feuilles mortes ou des matériaux de construction au poubelle.

Plusieurs options s'offrent à vous pour éviter de gaspiller les feuilles mortes par exemple :

- En les déchiquetant avec la tondeuse et les laissant sur place. C'est ce qu'on appelle le feuillicyclage, un engrais naturel qui enrichira vos sols.
- En faisant un paillis pour vos plates-bandes du printemps prochain.
- En faisant une réserve de matières brunes pour votre compostage domestique.
- En les apportant, avec vos branches, dans l'un des 4 écocentres ou des 16 dépôts municipaux présents de la région.

## C'est le temps de changer vos pneus pour l'hiver.

La saison des pneus d'hiver est débutée. Votre véhicule doit être chaussé pour l'hiver dès le 1<sup>er</sup> décembre et jusqu'au 15 mars. Tous les conducteurs devront avoir des pneus avec le pictogramme autorisé par le Code de la sécurité routière sous peine de recevoir une amende pouvant aller jusqu'à 300 \$.

Peut-être devrez-vous faire l'achat de nouveaux pneus cet automne. Rappelons que la consigne environnementale à l'achat de chaque pneu neuf est passée cette année, le 1<sup>er</sup> juillet, de 3,00 à 4,50 \$ pour financer le programme de récupération des pneus usagés au Québec.

Annuellement, la quantité provinciale de pneus récupérés est passée de plus de 10 000 tonnes en 1993 à près de 100 000 tonnes dans les dernières années. Les plus récentes statistiques font état de plus de 8 millions de pneus collectés et traités en 2022, dont 83,25 % sont allés au recyclage et 16,63 % en valorisation énergétique.

Au Témiscouata, c'est près de 32 000 pneus qui sont récupérés bon an, mal an. La plupart du temps, c'est votre garagiste qui reprendra vos pneus usagés sans frais grâce au programme provincial mais vous pouvez aussi les apporter vous-même dans l'un des 4 éco-centres de la région.

### **Abonnez-vous à notre page Facebook «RIDT Environnement» pour plus d'informations ou visitez notre site [ridt.ca](http://ridt.ca)**

Vous souhaitez aborder un autre sujet en lien avec les services de la RIDT, contactez-nous...

L'équipe de la RIDT





# BIEN PRÉSENTER SON BAC ROULANT À LA COLLECTE



- ✓ **SORTEZ LE BON BAC LA VEILLE AU SOIR**  
Le camion peut passer très tôt le matin.



- ✓ **GARDEZ UN ESPACE D'AU MOINS 1,5 PIED OU 50 CM ENTRE LE BAC ET TOUT AUTRE OBJET**

La pince hydraulique du camion doit avoir assez d'espace pour prendre le bac sans le renverser ou accrocher autre chose.

- ✓ **ORIENTEZ LES ROUES ET LA POIGNÉE VERS LA MAISON**

L'ouverture du bac doit être face au chemin. S'il est inversé, le couvercle de votre bac pourrait se briser lors de la collecte et le chauffeur ne pourra être tenu responsable.

- ✓ **AUCUNE MATIÈRE QUI DÉBORDE, À CÔTÉ OU SUR LE COUVERCLE. GARDEZ LE COUVERCLE FERMÉ EN TOUT TEMPS**

En hiver, merci de déneiger le couvercle pour éviter de collecter trop de neige.

# 5 ERREURS À ÉVITER



- ✗ **METTRE LE BAC À L'ENVERS**



- ✗ **GARDER LE COUVERCLE OUVERT OU NE PAS AVOIR DE COUVERCLE**

- ✗ **METTRE DES MATIÈRES DESSUS, À CÔTÉ OU QUI DÉBORDENT DU BAC**



- ✗ **UTILISEZ DES SACS NOIRS OU OPAQUES POUR METTRE DANS LE RECYCLAGE**

- ✗ **AVOIR TROP DE NEIGE SUR LE COUVERCLE EN HIVER**



Tous les bacs utilisés doivent respecter certaines règles

- **Être étanche au niveau de la cuve et du couvercle.**  
Afin d'éviter les envois de matériaux ou qu'il ne se remplisse d'eau par la neige ou la pluie
- **Être munis de 2 roues.**  
Afin d'éviter que le bac glisse et ne tombe dans le camion lors de la collecte. Si ce n'est pas le cas, le chauffeur peut décider de ne pas vider le bac roulant ou s'il tombe, il n'est pas responsable des bris.
- **La couleur bleue est réservée pour les contenants à recyclage.**  
Aucun bac ne peut être modifié, peint ou recouvert. Utilisez seulement des sacs transparents pour le recyclage, pas de sacs noirs ou opaques.
- **Mettez vos matières en vrac dans le bac de recyclage.**  
Si vous devez utiliser un sac, prenez seulement des sacs transparents, pas de sacs noirs ou opaques.
- **Si votre bac contient des matières non acceptables ou est non conforme, le chauffeur peut refuser de le vider.**



**Témiscouata-sur-le-Lac**  
(Quartier Cabano)  
854-7318 | 53, route 232 Est

**Squatec**  
855-5484 | 90, route 295 Nord

**Pohénégamook**  
893-2571 | 480, rue du Parc industriel

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<b>PÉRIODE HIVERNALE</b> 27 novembre 2023 au 14 avril 2024	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	8 h à 12 h 13 h à 16 h

**Dégelis et lieu d'enfouissement technique**  
853-2172 | 297, route 295

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<b>PÉRIODE HIVERNALE</b> 27 novembre 2023 au 14 avril 2024	13 h à 16 h		8 h à 12 h et 13 h à 16 h			Fermé

## TU ES UNE MAMAN QUI

- Élève seule son ou ses enfants
- Habite le Bas-Saint-Laurent
- N'a pas de diplôme d'études secondaires, mais vient de retourner aux études ou veut le faire



## PARTICIPE À UNE RECHERCHE

### EN ÉCHANGE, TU Y GAGNES

- De l'**accompagnement** dans ton retour aux études  
(Ex. Trouver une place en garderie, référence pour dépannage alimentaire, etc.)

### PARTICIPER, ÇA IMPLIQUE

- Une entrevue de départ de 30 minutes
- Un appel de 10 minutes par mois
- Être ouverte à parler des obstacles que tu vis

Fin de la recherche: 31-07-2024



Contacte-moi ou scanne le code!

**Camille Cimon**

514-424-4077 / ccimon@icea.qc.ca

**500 \$** de bourse tirée entre 10 participantes chaque année!

## LES PRÉJUGÉS, ÇA SUFFIT!

Les préjugés répandus dans notre société envers différents groupes blessent, excluent et contribuent au maintien de plusieurs inégalités. Des partenaires de l'ensemble du Bas-Saint-Laurent, partageant ces préoccupations, se sont mobilisés afin de mettre sur pied des campagnes visant à défaire les fausses croyances véhiculées autour de la pauvreté.

Il est bien reconnu que les préjugés sont un obstacle majeur dans la lutte à la pauvreté. Nous croyons que la mécompréhension de la pauvreté en tant que problème social est l'une des raisons principales faisant que les préjugés subsistent.

Depuis 2016, le comité de lutte aux préjugés du Bas-Saint-Laurent a établi un concept et une première campagne est mise en place : *Du préjugé à la dignité*. Une tournée d'animation avec des groupes de personnes vivant la stigmatisation est entamée et des bandes dessinées sont créées et imprimées sur des linges à vaisselle et ceux-ci alimentent encore aujourd'hui les conversations dans les cuisines du Bas-Saint-Laurent. En 2020, le comité initie une nouvelle campagne de sensibilisation dans les médias régionaux, trois capsules vidéo sont diffusées.

Cette année, la troisième campagne s'active : *Comprendre – Agir*. Nous offrons une trousse d'outils évolutive, elle comprend un document principal comme manuel de référence qui cherche à définir ensemble ce qu'est la pauvreté et les conséquences de l'exclusion. Une panoplie d'outils pour comprendre et agir est mise à la disposition des groupes mais aussi pour vous! Pour explorer cette trousse rendez-vous sur le site [www.lutteauxprejugesbsl.org](http://www.lutteauxprejugesbsl.org). Vous y trouverez les modules de formation, ainsi qu'un répertoire d'initiatives et de ressources liées à la lutte aux préjugés.

Notre organisme participe à cette lutte et nous allons, dans l'année qui suit, intervenir auprès de différents groupes sociaux. D'ailleurs, un lancement de cette trousse aura lieu cet automne au Témiscouata et un atelier sera donné le 16 novembre dans nos locaux (*Mon droit à l'aide sociale*). Vous voulez comprendre et agir? Inscrivez-vous dès maintenant!

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter. 418-853-2975 / 1-888-224-2982

## Soyez visibles lors de vos marches!

Sortir marcher en soirée est une activité pouvant vous aider à vous détendre et à atteindre les 30 minutes d'activités physiques quotidiennes recommandées chez les adultes. Avec l'arrivée de l'hiver et la noirceur qui s'installe, voici un rappel de quelques conseils de prudence:

### COMME PIÉTON JE DOIS ASSURER MA SÉCURITÉ CAR JE SUIS VULNÉRABLE :

- Je porte des vêtements ou des accessoires réfléchissants. Les accessoires réfléchissants sont plus efficaces lorsqu'ils sont portés dans le bas du corps car les phares des voitures éclairent à cet endroit.
- Je marche sur le trottoir. S'il n'y a pas de trottoir, je marche sur l'accotement ou sur le bord de la rue, dans le sens le plus sécuritaire.
- Je traverse aux intersections en respectant la signalisation.

### COMME CONDUCTEUR, JE DOIS FAIRE PREUVE DE PRUDENCE À L'ÉGARD DES PIÉTONS :

- J'anticipe la présence de piétons, surtout aux intersections et aux passages pour piétons.
- Je ralentis et respecte une distance de 1 m ou 1,5 m, selon la limite de vitesse, entre mon véhicule et un piéton qui circule sur la chaussée ou sur l'accotement.
- Je respecte les passages pour piétons : je ralentis et je cède le passage.

### DES ACTIONS CONCRÈTES POUR RENDRE VOS DÉPLACEMENTS SÉCURITAIRES :

Des brassards réfléchissants sont parfois disponibles gratuitement au bureau municipal. Nous invitons petits et grands à s'en procurer un pour s'assurer d'être visibles. Le brassard peut être installé sur le sac à dos de l'enfant.

### POUR EN SAVOIR PLUS:

<https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/a-pied-soyez-visible.pdf>

<https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/moyens-deplacement/a-pied/ce-que-dit-la-loi>

*Cet automne, à pieds, soyez visibles!*



**À pied, soyez visible!**

Quand vous marchez sous la pluie, sous la neige ou à la noirceur, vous risquez de vous faire heurter par un véhicule parce que les conducteurs vous voient moins bien. La solution? **Soyez visible et prévisible!**

<b>Soyez visible</b> Portez des vêtements voyants ou munis de bandes réfléchissantes. Vous pouvez également ajouter un accessoire réfléchissant, comme un brassard.  Et puisque les phares des véhicules éclairent surtout le bas du corps, portez-le aux jambes ou aux chevilles.	<b>Marchez sur le trottoir</b> C'est obligatoire! S'il n'y a pas de trottoir, marchez sur le bord de la chaussée, idéalement face à la circulation afin de voir venir les véhicules.	<b>Traversez aux bons endroits</b> Traversez aux intersections ou aux passages pour piétons, en respectant les feux pour piétons ou les feux de circulation.
Les conducteurs s'attendent à vous croiser aux intersections et à vous voir marcher sur les trottoirs ou sur le bord de la chaussée. En étant visible et prévisible, vous serez plus en sécurité.		

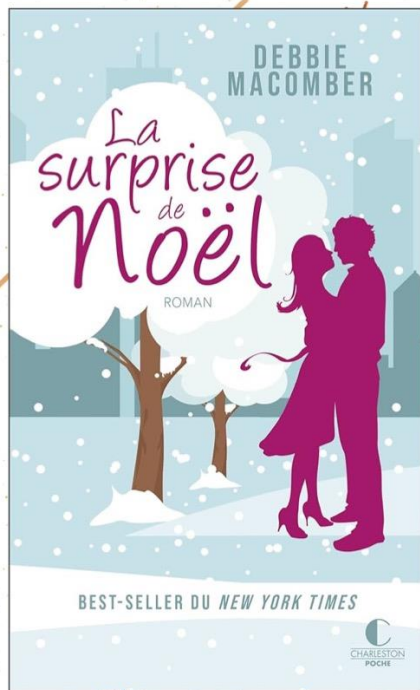
Société de l'assurance automobile Québec

*Bonjour décembre !*

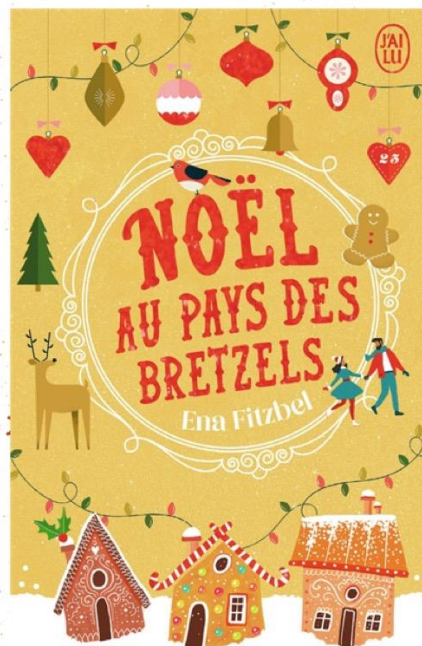


*Veillez noter que votre bibliothèque sera fermée  
de 19 décembre 2023 jusqu'au 9 janvier 2024.*

Pour souligner la venue des fêtes, voici des nouveaux livres pour votre plaisir.



Noël... la neige, les illuminations, les chocolats chauds au coin du feu... Une invitation à l'amour ? Pas pour Merry. En ce moment, c'est même le cadet de ses soucis. Entre une famille très (trop) présente, les préparations de cette fête qu'elle adore et un patron exigeant (autoritaire ?), elle n'a pas le temps de chercher l'âme soeur. Alors, quand sa mère et son frère lui créent un profil sur un site de rencontre, c'en est trop : elle entre dans une colère folle ! Sauf que, malgré elle, Merry se laisse très vite prendre au jeu. Surtout quand elle fait la connaissance d'un charmant inconnu, un homme qui partage ses goûts et centres d'intérêt. Bref : l'homme idéal... Jusqu'au moment où elle accepte de le rencontrer. Car son âme soeur virtuelle est la dernière personne à laquelle elle s'attendait !



Comme chaque année, Daphné, médecin généraliste, choisit la Martinique pour remplacer un confrère.

Ainsi, tous les hivers, elle échappe au froid de la métropole, auquel elle préfère la douceur et l'exotisme des îles. Mais en ce jour de novembre, tandis qu'elle choisit de nouveaux maillots de bain sur Internet en prévision de son départ au soleil, Daphné reçoit un e-mail qui fait voler en éclats son projet : son déplacement est annulé ! Après moult recherche, il ne reste plus qu'un poste disponible en Alsace, dans un village complètement paumé et enneigé...

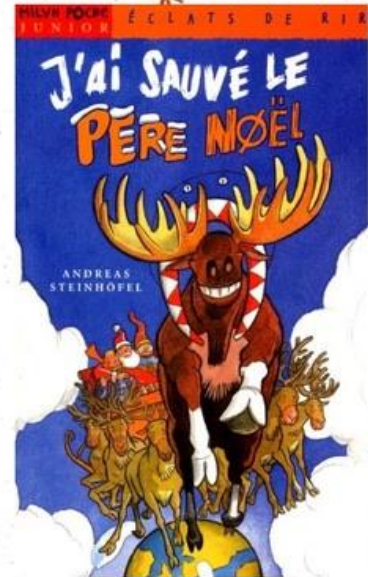
Cerise sur le gâteau, si Daphné accepte l'offre, elle sera hébergée par un riche, père célibataire, et devra cohabiter avec le chien de la maison, un énorme berger suisse ! Mais a-t-elle vraiment le choix, de toute façon ?



Quand Noël approche, mon dino est joyeux. Il prépare la fête. Il décore son SAPIN. Puis, il cuisine des BISCUITS. Ensuite, il chante des CHANSONS. Il compte aussi les dodos jusqu'au 24 décembre. Quel bonheur ! Et toi, aimes-tu Noël comme lui ?



Pour tous les enfants, des histoires de Noël, de lutins, de cadeaux et de Père Noël, à écouter blottis sur les genoux de ses parents !

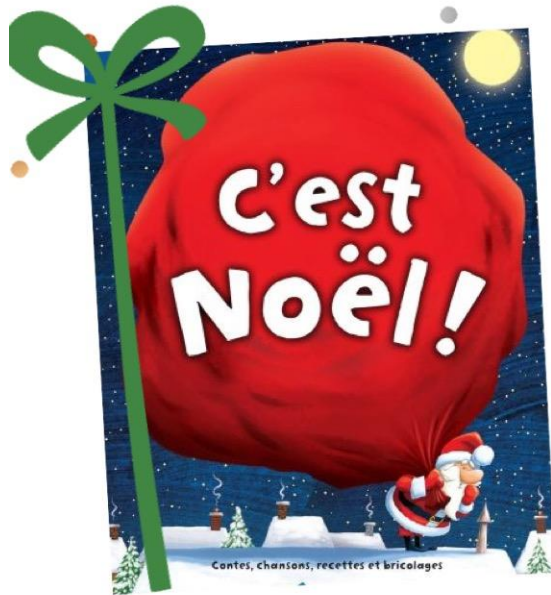


## Vive le vent d'hiver!




Helaine Becker  
Illustrations de  
Werner Zimmermann

L'adorable porc-épic de l'album à succès *Un porc-épic dans un sapin* revient en force avec une toute nouvelle aventure en chanson. C'est sur la mélodie de *Vive le vent!* que le porc-épic et ses amis typiquement canadiens vont recevoir des cadeaux décevants à cause de Sasquatch qui a semé la pagaille sur le traîneau du père Noël! Qu'à cela ne tienne, le temps est aux réjouissances



De tout pour tout le goût!






On retourne  
aux heures  
régulières le  
10 janvier  
2024.



*Hello*

*2024*

*Le panier pour  
le retour de  
livre sera  
toujours  
disponible à  
l'entrée du  
centre des  
Générationna.*



L'équipe de la  
bibliothèque  
vous souhaite de joyeuses  
fêtes et une très bonne  
année 2024.

Pou nous contacter :  
[biblio.packing@crsbp.net](mailto:biblio.packing@crsbp.net)  
Ou 418-853-2269 poste  
4650







Tu es âgé.e entre 13 et 113 ans?

Tu es un vrai poisson dans l'eau?

# Tu souhaites devenir **Sauveteur?**

Écris-nous! Nous sommes à la  
recherche de participants pour  
nos cours de sauvetage!



Ville de Dégelis



(418) 853-2332 poste 4670



vturcotte@degelis.ca

# **NOUVEAU** **UNE ZONE DE RENCONTRE NEUTRE** À RIVIÈRE-DU-LOUP

UN LIEU SÉCURITAIRE POUR TOUS, ENTRE AUTRES POUR...

- ✓ des parents lors d'échange d'enfants en garde partagée
- ✓ échanger de la marchandise achetée en ligne



Lieu: 310 rue Saint-Pierre,  
Rivière-du-Loup  
(Stationnement de la MRC de  
Rivière-du-Loup)

- 2 cases disponibles 24/7
- surveillance par caméra en permanence





**Rimouski, le 28 novembre 2023** – La Sureté du Québec tient à aviser la population concernant l’augmentation des cas de fraude de type « faux représentants », dans la grande région de Rivière-Du-Loup. Les fraudeurs visent principalement les personnes âgées. Les fraudeurs se trouvaient hier dans le secteur de St-Hubert-de-Rivière-du-Loup, mais sont appelés à se déplacer. Ceux-ci s’identifiaient faussement comme des employés d’une entreprise connue en communication.

Ce type de fraude consiste à recevoir un appel ou la visite d’une personne s’identifiant faussement comme un policier ou un employé d’une entreprise. Le fraudeur informe la victime que des opérations frauduleuses sont en cours sur son compte bancaire. Le fraudeur demande ensuite les informations personnelles, dont le numéro de compte bancaire ainsi que le numéro d’identification personnelle (NIP) lié au compte. La victime subit par la suite une perte monétaire.

Dans d’autres cas, le fraudeur demande à la victime de mettre leurs cartes bancaires, leur numéro d’identification personnelle (NIP) ou leur économie dans la boîte leur boîte aux lettres. Le fraudeur récupère le tout et la victime subit une perte monétaire.

La Sureté du Québec tient à rappeler :

- Résistez à la pression et à l’envie d’agir rapidement;
- Ne donnez pas de renseignements personnels à votre interlocuteur, si vous n’êtes pas en mesure de l’identifier;
- N’envoyez jamais d’argent à quelqu’un que vous ne connaissez pas et ne fournissez jamais votre numéro de carte de crédit à moins d’avoir validé l’identité de la personne ou l’organisme avec lequel vous transigez.
- Les policiers ne communiquent jamais avec des citoyens pour obtenir le versement d’une somme d’argent et n’ont jamais recours à un service de virement d’argent. En cas de doute et avant d’envoyer toute somme d’argent, communiquez avec votre service de police locale.

Bonne journée



**Service de la diffusion et des relations médias**



## CERCLE DES FERMIERES PACKINGTON

**Ça bouge chez les Fermières de Packington. Cet automne nous avons eu des ateliers arts et textiles et avons fait le montage de trois métiers. Vous verrez sur la photo quelques Fermières qui confectionnent des boutonnères en tissu.**

**Nous avons tout récemment accueilli trois nouveaux membres; Michèle, Hélène et Yvonne, toutes aussi passionnées que nous, pour les arts métiers. Notre thème de l'année « Fières de notre Patrimoine » se reflète bien par cet engouement pour la couture, le tricot, le tissage et j'en passe.**

**Les Fermières iront bientôt à l'école apporter les cadeaux aux gradués de cette année ainsi que leur enseignante, tradition datant maintenant de plus de dix ans.**

**Si jamais vous êtes à la recherche de cadeaux artisanaux, n'hésitez-pas de visiter chez Madame Gemma Labbé ou de la contacter au 853-6660. Vous verrez de belles pièces toutes faites à la main et représentant notre patrimoine artisanal.**

**On se prépare également pour une activité très importante en mai 2024. Les Fermières de Packington accueilleront 200 Fermières de notre région, soit du Témiscouata, du Kamouraska et de L'Islet pour la réunion et l'exposition artisanale régionale du printemps. Ce sera une belle occasion de faire rayonner notre petit coin de pays. On vous tiendra au courant des développements avec nos rubriques dans l'Informateur.**

**On a souligné l'arrivée des Fêtes par un diner Noël avec nos conjoints. La bonne bouffe et la bonne humeur était au rendez-vous. Merci à Jacinthe Madore qui a organisé cette belle activité.**

**Les Fermières de Packington vous souhaitent à tous et à chacun un très Joyeux Noël, de belles Fêtes remplies d'Amour et un 2023 de Santé et de Paix.**



## Festival de la « Forêt sous toutes ses couleurs »

Le festival de la « Forêt sous toutes ses couleurs » aimerait remercier la population de Packington pour leur participation à sa 6<sup>e</sup> édition tenue en septembre dernier. Encore une fois, ce fut une belle réussite. Également, mille mercis à nos partenaires prestigieux, aux nombreux commanditaires, aux exposants présents et à nos précieux bénévoles pour leur implication.

Il est important de mentionner que depuis la création du festival, plus de 27 000\$ des profits générés ont été réinvestis dans notre communauté pour la réalisation de différents projets et l'acquisition de biens divers. Cette année, c'est à la hauteur de 5 750\$ que nous avons contribué : don de 1 000\$ à la bibliothèque pour achat de séries de livres jeunesse, 300\$ au Stage Band Elite pour le voyage à New York (6 élèves de notre municipalité y participaient), don à l'OPP de l'école Beaucourt en plus d'avoir acheté un foyer avec pare étincelles, 6 tables bistro ainsi qu'un congélateur pour le Complexe des générations. Nous sommes fiers de notre réussite et d'en partager les bénéfices dans notre milieu de vie.

Enfin, nous profitons de cette période de l'année pour vous souhaiter, à vous tous gens de Packington, un heureux temps des Fêtes auprès des personnes qui vous sont chers. Que ce moment de réjouissance, vous apportent beaucoup de bonheur et de sérénité.

Une belle année 2024 remplie de Joie, de Santé et de Prospérité !!! On se donne rendez-vous l'an prochain pour la 7<sup>e</sup> édition du festival.

*Le Comité organisateur*

Festival de la « Forêt sous toutes ses couleurs »



## Semaine « Biscuits Sourire »

Dans le cadre de la semaine biscuits sourire, la municipalité a offert aux élèves de l'école Beaucourt des biscuits ainsi qu'à tout le personnel.



# ÉDITION SPÉCIALE À CONSERVER

## **Pour 2025, Packington se prépare à fêter ses 100 ans**



Depuis quelques mois, un groupe de personnes de la communauté est à l'œuvre afin d'élaborer la planification des activités entourant les fêtes du 100<sup>e</sup> anniversaire de notre municipalité. Et oui, en 2025 Packington sortira tambours et trompettes et revêtira ses plus beaux habits pour célébrer des décennies d'histoire, de souvenirs et on se projettera assurément vers l'avenir. Nous croyons qu'il est maintenant temps de vous partager les résultats de nos premiers travaux. Ainsi, par cette parution spéciale, nous souhaitons vous informer sur les prochaines étapes à franchir et par le fait même, en appeler à votre contribution.

D'abord, nous vous présentons les deux comités qui sont déjà actifs.

### **Comité du 100<sup>e</sup>**

Ce comité a pour mandat d'élaborer la programmation des festivités, d'en faire la promotion, d'en assurer le financement et bien sûr la réalisation.

- Sarah Lebel, présidente
- Anne Pelletier, secrétaire
- Denis Moreau, trésorier
- Jérôme Dubé
- Narcisse Chiasson
- Sébastien Thériault
- Romain Bourgault
- Denis Clermont
- Jules Soucy

### **Comité du Livre du 100<sup>e</sup>**

Ce comité a pour mandat de préparer un livre souvenir pour l'événement. Il en va de la création du concept, la recherche et la rédaction.

- Coordonnatrices du comité:  
Valérie Briand et Anne Pelletier
- Nancy Cloutier
  - Denise Boudreau
  - Céline Beaulieu
  - Andréa Blanchet
  - Romain Bourgault
  - Samuel Moreau
  - Denis Moreau
  - Sarah Lebel

Dans cette édition spéciale, nous souhaitons vous communiquer les informations nécessaires pour que vous puissiez nous transmettre vos souvenirs et vos anecdotes.

BIENTÔT vous pourrez utiliser ses moyens de communication pour partager vos textes et photos et communiquer avec les membres des comités.

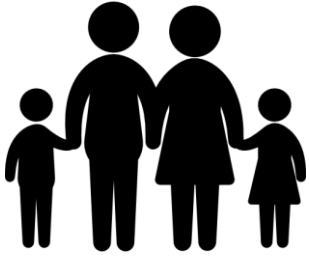
**Site internet de la municipalité :** [www.packington.org](http://www.packington.org)

Section spéciale du 100<sup>e</sup>

#### **Adresses courriel**

- pour le livre du 100<sup>e</sup> : [livre100@packington.org](mailto:livre100@packington.org)
- pour les activités du 100<sup>e</sup> : [fete100@packington.org](mailto:fete100@packington.org)

## **Faites partie du livre du 100<sup>e</sup>!**



Préparez-vous à nous présenter votre famille dans le livre du 100<sup>e</sup>. Quelques exemples de ce que vous pouvez indiquer : Quand votre famille s'est-elle établie dans notre municipalité? Pourquoi avoir choisi Packington? Qui sont ses membres et que font-ils? Quand sont-ils nés?

Dans une prochaine édition, nous vous informerons de la marche à suivre pour rédiger votre texte et de la façon de nous le transmettre. Commencez déjà à fouiller vos archives familiales et vos photos.

## **Des histoires et des anecdotes à raconter**

Nous faisons appel à votre mémoire et vos souvenirs pour nous faire découvrir Packington autrement. Du rang ou chemin où vous habitez, avez-vous des histoires à nous raconter, des faits saillants, une anecdote marquante? Vous souvenez d'anciennes entreprises qui y étaient établies? Est-ce que des personnages importants ont fait partie de votre voisinage? Votre maison a-t-elle une histoire particulière à raconter? On veut tout savoir! Pensez-y-bien, car bientôt nous appellerons à votre contribution pour nous raconter Packington!



Restez à l'affût des prochaines communications afin d'en apprendre davantage sur le lancement officiel et les activités à venir. Bientôt une page Facebook sera créée, abonnez-vous!

ENSEMBLE, ON SE PRÉPARE POUR 2025 !

Les membres des comités du centenaire vous souhaitent de très Joyeuses Fêtes.

Profitez de cette occasion pour vous remémorer vos histoires de famille.





# Fabrique St-Benoît

Voici les noms des gagnants de la contribution volontaire pour l'année 2023

Janvier	Denis Roy
Février	Francine Thériault
Mars	Émilienne Beaulieu
Avril	Jeannot Lebel
Mai	Francis Beaulieu
Juin	Louise Soucy
Juillet	Gabriel Lévesque
Août	Keven Ouellet
Septembre	Keven Ouellet
Octobre	Denise Et Sébastien Thériault

Voici la liste des personnes gagnantes du don de partage mois octobre et novembre 2023.

Dimanche 1er octobre 2023: Madame Germaine Dupuis (38.50\$)  
Dimanche 15 octobre 2023: Monsieur Marjolin Valcourt (60.00\$)  
Dimanche 22 octobre 2023: Madame Fabienne Pelletier (31.50\$) Don remis à la fabrique.  
Dimanche 29 octobre 2023: Madame Marie-Anne Pelletier (48.50\$)  
Dimanche le 5 décembre 2023: Monsieur Jean-Noël Moreau (45.00\$)  
Dimanche le 12 novembre 2023: Madame Gemma Labbé (224.50\$)

Félicitation à tous nos gagnants!!

Les prochaines dates des célébrations et messes.

03 décembre 2023 - Célébration  
10 décembre 2023 – Messe, baptême petit Éloi Ouellet, fils de Léa Caron et Jérémy Ouellet  
17 décembre 2023 - Célébration  
24 décembre 2023 - Messe de Noël à 19h  
25 décembre 2023 - Célébration  
31 décembre 2023 - Célébration  
7 janvier 2024 - Messe  
14 janvier 2024 - Célébration  
21 janvier 2024 - Célébration  
28 janvier 2024 - Célébration  
4 février 2024 - Messe  
11 février 2024 - Célébration  
18 février 2024 - Célébration  
25 février 2024 – Célébration

Les autres dates vont paraître dans un prochain numéro de l'informateur.

Merci et bonne journée  
Sylvie St-Amand  
Secrétaire de la Fabrique St-Benoit Abbé



Le 8 décembre 2023

À l'attention des riverains et riveraines de Packington

## **Objet : Possibilités d'aménagement en bande riveraine sur le bord des lacs et rivières**

La municipalité de Packington en collaboration avec la MRC de Témiscouata, désirent rappeler aux riverains et riveraines certaines règles d'aménagement s'appliquant aux bandes riveraines.

Vous devez demander un certificat d'autorisation (permis) pour tout travail réaliser en bande riveraine. Voici les activités possibles de réaliser en bande riveraine une fois qu'un certificat d'autorisation a été obtenu\* :

- Lorsque la pente moyenne est de 30% et moins, le retrait du couvert végétal sur une largeur d'au plus 5 m est permis afin de permettre l'accès au littoral d'un lac ou d'un cours d'eau, lorsqu'il n'y a pas déjà, sur le lot visé, un espace ouvert permettant un tel accès;
- Par terrain, la taille de végétaux permettant l'aménagement de percées visuelles, sur une superficie représentant au plus 10 % de la portion riveraine du lot visé, incluant les percées visuelles déjà présentes sur ce lot;
- Le retrait d'arbres morts, malades ou causants en enjeu de sécurité civile;
- La construction d'un escalier érigé (exemple sur pieux) d'une superficie maximale de 30 m<sup>2</sup> afin d'avoir accès au littoral;
- Par terrain, l'installation d'un quai d'une superficie maximale de 20 m<sup>2</sup>;
- L'entretien des infrastructures et ouvrages existants.

Les règles d'aménagement des bandes riveraines visent à limiter les apports de sédiments et de nutriments vers les lacs et rivières afin de préserver leur valeur biologique, mais aussi les usages liés à l'eau.

Pour toute question ou demande de travaux concernant des aménagements et/ou modifications touchant potentiellement la bande riveraine, vous pouvez contacter Guillaume Chrétien au 418-899-6725 poste 4422.

Chaque effort ponctuel permet de protéger la qualité des lacs et rivière du Témiscouata pour les générations actuelles et futures.

\* Selon la mise à jour du 6 juillet 2023 du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE)

## **EXTRAIT**

### **POLITIQUE : PROCÉDURES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES**

#### **Procédure du Code municipal**

Lorsqu'une municipalité ne peut percevoir ses taxes dues sur un immeuble, le Code municipal propose, entre autres ;

- la saisie et la vente des meubles pour défaut de paiement des taxes en vertu d'un mandat préparé par le maire suivant le cas, et signé et décerné par le greffier de la Cour du Québec ou le greffier de la Cour Supérieure, suivant le montant réclamé en vertu des articles 1013 et suivants du Code municipal.
- la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes en vertu des articles 1022 et suivants du Code municipal.

#### **Notre Politique**

Des avis de rappel de non-paiement des taxes municipales sont transmis aux propriétaires afin de percevoir les soldes dus après le 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> versement d'échéance des taxes de chaque année.

À la séance du conseil de novembre, le directeur général et/ou le directeur général adjoint déposera aux membres du conseil la liste des immeubles dont les taxes sont en arrérages (la liste contiendra les informations nécessaires selon l'article 1022 du Code municipal).

Le conseil municipal prend connaissance de la liste des immeubles dont les taxes sont en arrérages qui inclut tous les comptes de taxes municipales impayés de l'année courante et plus, sans exception, présenter par le directeur général et/ou le directeur général adjoint.

À cette réunion, conseil adopte une résolution par laquelle elle mandate le directeur général et/ou le directeur général adjoint d'entreprendre les actions suivantes :

1. Envoyer un avis de rappel aux contribuables en dettes dans l'année courante;
2. Envoyer un avis de rappel par lettre recommandée aux contribuables en dettes depuis plus d'un an.

À la séance de décembre, le conseil autorise et mandate le directeur général et/ou le directeur général adjoint à se prévaloir de la méthode « de la saisie et de la vente des meubles pour défaut de paiement des taxes » pour les comptes suivants :

1. Les comptes en souffrances de l'année courante dont au minimum la première tranche n'aura pas été acquittée;
2. Tous les comptes en souffrances d'un an et plus.

#### **Vente pour taxes à la MRC de Témiscouata**

Le directeur général et/ou le directeur général adjoint enverra en janvier ou février par lettre recommandée aux divers propriétaires de la liste une lettre explicative et un état de compte, dont l'échéance sera au maximum le 7 mars de l'année courante. Le propriétaire doit prendre entente ou venir régler son compte d'ici la date de l'échéance fixée dans ladite lettre à défaut de quoi les dossiers dont les comptes sont en souffrances seront envoyés à la MRC pour la mise en vente pour taxes qui a lieu le 2<sup>e</sup> jeudi de mai (9 mai 2024).

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 349-2023**

**PROJET DE RÈGLEMENT 349-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT 336-2022 ET  
DÉCRÉTANT DE NOUVEAUX TARIFS POUR LES PERMIS DE SÉJOUR DE ROULOTTE**

Attendu qu'en vertu de l'article 231 de la loi sur la fiscalité municipale, le Conseil peut imposer au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte situé dans son territoire, un permis;

Attendu que le Conseil municipal désire se prévaloir de cette disposition de la loi;

Attendu qu'avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 4 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Le Conseil municipal de la paroisse de Packington ordonne et statue par le présent règlement :

Article 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récité.

Article 2 La Municipalité impose au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte, un permis de quinze dollars (15 \$) pour chaque période de trente (30) jours qu'elle y demeure au-delà de trente (30) jours consécutifs, si sa longueur ne dépasse pas neuf mètres. Impose un permis de trente dollars (30 \$) pour chaque période de trente (30) jours, si sa longueur dépasse neuf mètres.

Article 3 Lorsque le séjour de la roulotte dépasse trente (30) jours, une facture minimum de trois (3) mois est payable.

Article 4 Le permis est payable à la Municipalité et sera facturé par la municipalité lorsque le délai est applicable.

Article 5 Le propriétaire ou l'occupant d'une roulotte visée sera assujéti au paiement d'une compensation pour les services municipaux dont il bénéficie. Cette compensation est établie chaque année par la municipalité et est payable aux mêmes conditions qu'une taxe foncière.

Article 6 Le compte porte intérêt trente (30) jours après l'envoi. Le taux est établi chaque année par ledit conseil.

Article 7 Le présent règlement abroge le règlement 336-2022.

Article 8 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



# Camping municipal

Tarifs de location 2024

## Terrains (Plus TPS et TVQ)

	3 services	2 services	Sans service
1 journée	45\$	40\$	35\$
1 semaine	250\$	230\$	115\$
1 mois	850\$	750\$	—
1 saison	1100\$	—	—
Réfrigérateur extérieur			65\$
Remise ponton terrain			65\$
Remisage d'hiver			140\$
Quai			140\$
Tarif pour visiteurs séjournant			20\$/personne/jour
Tarif pour utilisation d'internet			10\$/heure

Adopté le 12 décembre 2022

## Prêt à camper (Plus taxe d'hébergement (3,5%), TPS et TVQ)

	1 journée	1 semaine
Tente-bulle	75\$	450\$
Refuge #1	110\$	675\$
Refuge #2	110\$	675\$

Adopté le 4 décembre 2024

\*Fin de semaine : minimum 2 nuits



Les Fêtes nous offrent une occasion unique  
de renouer avec les personnes avec qui nous  
partageons des valeurs, des affinités et des amitiés.  
Il est important de prendre le temps d'être avec nos  
proches. Que cette belle période soit source de paix, de  
réconfort et de plaisir.

Le conseil municipal de Packington et tous les membres du  
personnel vous souhaitent leurs meilleurs vœux de  
bonheur, santé et prospérité à vous et à vos proches pour la  
nouvelle année.

Joyeux Noël et Bonne Année 2024!

Jules Soucy, maire



## *La guignolée*

Vous pouvez venir porter vos denrées non périssables ou vos dons au bureau municipal, à l'Épicerie des 4-Sous, à compter du 1<sup>er</sup> décembre jusqu'au 15 décembre 2023. Ainsi qu'à l'arrière de l'Église lors de la messe dominicale.

Laissez parler votre cœur, votre générosité permettra à des familles edevivre un Joyeux Noël 2023.

**Merci beaucoup de  
votre grande  
générosité!**

**Important**

**À  
conserver**

## Procédure pour faire une demande de panier de Noël 2023.

1. Toute **famille** ou **individu** qui vit une situation particulière est éligible pour demander un panier de Noël ;
2. Situations particulières acceptées en **priorité** :
  - ⇒ Vous êtes sur le chômage ou en attente de le recevoir ;
  - ⇒ Vos dépenses ont augmentées suite à de la maladie ou des traitements spécifiques ;
  - ⇒ Séparation, déménagement ou retour aux études ;
  - ⇒ Faible revenu et c'est votre première demande (salaire minimum, aide sociale, rente d'invalidité)
3. Situations acceptées si surplus de denrées :
  - ⇒ Endettement majeur ;
4. Faites votre demande en complétant le formulaire inclus dans le journal et le retournez au 112, rue des Érables, Local 101, Packington G0L 1Z0 à l'attention du Comité du Panier de Noël et ce avant le **15 décembre 2023.**

Les paniers seront distribués d'ici le **21 décembre 2023**

**\*\*\* CONFIDENTIALITÉ RESPECTÉE \*\*\***

Organismes partenaires :

- ♥ **Municipalité de Packington**
- ♥ **Comité bénévoles de la guignolée de Packington**





# DATE LIMITE D'INSCRIPTION

*Le 15 décembre 2023*

## PROCÉDURE À SUIVRE POUR BÉNÉFICIER D'UN PANIER DE NOËL

1. Complétez le formulaire et *doit être reçu au plus tard le 16 décembre* à l'adresse suivante :  

**Comité Paniers de Noël**  
**112. rue des Érables, local 101**  
**Packington (Québec) G0L 1Z0**
2. Par la suite, nous vous appellerons pour que vous veniez chercher votre panier.
3. Si vous n'avez pas reçu d'appel avant le vendredi le 18 décembre, cela signifie que vous n'étiez pas admissible.
4. Le nom de la personne à qui le panier est adressé doit se présenter **obligatoirement**.

Toutes les demandes demeurent **CONFIDENTIELLES**.

**Une demande ne garantit pas nécessairement un panier de Noël !**

## TRÈS IMPORTANT

Aucun panier, si le formulaire est non complété et remis après le 16 décembre

Aucun panier, si vous faites une fausse déclaration

Aucun panier, si l'heure fixée par la responsable n'est pas respectée

S'il survient une URGENCE (DÉCÈS/MALADIE) et que vous ne pouvez venir chercher votre panier à la date et à l'heure fixée par la responsable, S.V.P. avisez le plus tôt possible au **853-2269 ou 853-2618**.



# OPÉRATION PANIERS DE NOEL 2023



## Formulaire de demande

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du conjoint(e) ou toute autre personne résidant avec vous en permanence :

\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone où nous pouvons vous rejoindre : (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Nombre d'adultes : \_\_\_\_\_ Nombre d'enfants : \_\_\_\_\_

Nom des enfants et sexe : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_

**Spécifiez s'il y a des enfants en visite.**

### Revenus familiaux : (Cochez)

Aide sociale : \_\_\_\_\_ Allocation CSST : \_\_\_\_\_

Chômage : \_\_\_\_\_ Autre rente : \_\_\_\_\_

Rente du Québec : \_\_\_\_\_ Pension fédérale : \_\_\_\_\_

Allocation familiale (les deux) : \_\_\_\_\_

Pension alimentaire (enfants) : \_\_\_\_\_

### Dépenses familiales :

Vivez-vous un grand endettement ? \_\_\_\_ oui \_\_\_\_ non

Demeurez-vous dans un HLM ? \_\_\_\_ oui \_\_\_\_ non

Vivez-vous un surplus de dépenses à cause de maladie grave ou un membre de votre famille ? \_\_\_\_ oui  
\_\_\_\_ non

S'agit-il de votre première demande ? : \_\_\_\_\_

Combien de fois en avez-vous demandé ? : \_\_\_\_\_ 2<sup>e</sup> fois \_\_\_\_\_ 3 fois +

Connaissez-vous les Cuisines Collectives ? : \_\_\_\_\_

Y avez-vous déjà participé ? \_\_\_\_\_

Avez-vous fait appel au Service de dépannage alimentaire cette année ? : \_\_\_\_\_

---

Aux Contribuables de la susdite municipalité

---

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Michael Marmen, greffier/directeur général adjoint, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington le mardi 9 janvier 2024 à 19h30 au 115, rue Soucy.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effet :** Demande pour une nouvelle subdivision des lots portant les numéros de cadastre 6 431 990 et 4 855 266, en deux nouveaux lots portant les cadastres 6 431 991 et 4 8556268 respectivement dans le but d'aménager un bâtiment principal sur le lot 6 431 991.

Le règlement de lotissement no 288-2017 exige une marge de recul avant minimum de 3 mètres pour le secteur EAF-11.

La nouvelle subdivision propose que le lot 4 855 266 ainsi créé aura une marge de recul avant d'environ 1,5 mètres.

Il manque donc 1,5 mètres pour que la marge de recul avant du lot 4 855 266 soit conforme à la réglementation municipale.

**Identification du site :** Lots 6 431 990 et 4 855 266 appartenant à Mme Lise Bonenfant, 643 Chemin du Lac à la Puce.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À** Packington, ce 11<sup>e</sup> jour de décembre 2023.

  
Greffier/Directeur général adjoint